



**HAL**  
open science

**Des mots pour dire les maux de la société. 'Tziganes',  
'Bohémiens' et autres nomades dans la presse  
auvergnate au XIXe siècle**

Marc Bordigoni

► **To cite this version:**

Marc Bordigoni. Des mots pour dire les maux de la société. 'Tziganes', 'Bohémiens' et autres nomades dans la presse auvergnate au XIXe siècle. Sarga Moussa. Le Mythe des Bohémiens dans la littérature et les arts en Europe, L'Harmattan, pp.347-367, 2008, Histoire des Sciences Humaines. halshs-00423633

**HAL Id: halshs-00423633**

**<https://shs.hal.science/halshs-00423633>**

Submitted on 10 Oct 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des mots pour dire les maux de société.  
« Tziganes », « Bohémiens » et autres nomades  
dans la presse auvergnate du XIX<sup>e</sup> siècle

Marc Bordigoni

À Joseph Valet<sup>1</sup>

La presse quotidienne d'Auvergne, avec ses suppléments dominicaux, comprend à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle cinq titres : *Le Moniteur*, *Le Moniteur du Dimanche*, *La Gazette d'Auvergne*, *La Gazette de Riom* et *l'Avenir*. Entre 1872 et 1903 une centaine d'articles, allant de l'entrefilet au « reportage », évoquent la présence dans cette région de France des « bohémiens », « nomades », etc. Il y a une régularité de la presse quant au fait de parler de ce sujet, sans que pour autant cela soit un sujet d'importance : moins de cinq fois par an pour les années ordinaires. Certaines années (1886-1889 et 1896-1899), le nombre d'articles va plus que doubler, et c'est donc presque chaque mois qu'il est

---

1. Joseph Valet, prêtre en Auvergne, longtemps aumônier pour les Gens du Voyage, a constitué, en parcourant systématiquement la presse dans les archives départementales, le corpus sur lequel ce travail s'appuie. Afin de ne pas alourdir la lecture il n'a été conservé que la date de la parution et non le titre du journal, qui n'est pas un critère pertinent pour ce travail.

question de Bohémiens, voire de « Tziganes<sup>2</sup> », « Zingari<sup>3</sup> », « Romanis »... ; au cours de la première de ces périodes (1886-1889), ce sont l'arrivée ou le passage de troupes assez nombreuses de nomades venant d'Europe centrale qui sont décrites et qui expliquent le nombre des articles. La seconde période (1896-1899) durant laquelle la presse parle fréquemment de ces populations suit immédiatement le premier recensement général des vagabonds et nomades organisé par le ministère de l'Intérieur en 1895 ; elle prépare et alimente le débat qui suivra au Parlement et qui aboutira à la loi de 1912 sur les nomades ; les articles ont une tonalité plus dépréciative, et justifient une nouvelle stigmatisation par des propos très généralisants au lieu de s'attacher à décrire de petits faits (y compris faits divers) précis ; c'est donc l'attention du pouvoir central qui explique cette fois l'intérêt des journalistes pour les Bohémiens.

Les termes les plus fréquents sont « Bohémien », « nomade » et « bande » : la première image associée au terme « Bohémien » est bien celle de groupes d'hommes, de femmes et d'enfants vivant sur les routes. Dans le même esprit, les termes de « tribu », « troupe » et « famille » viennent conforter l'image traditionnelle des Bohémiens, de gens vivant en groupe familiaux plus ou moins importants. Le « Bohémien » n'est pas un individu isolé, il n'est pas un de ces vagabonds solitaires qui cherche fortune, ou du moins de quoi vivre au jour le jour en se déplaçant à pied, « sur le trimard ». L'association de « Bohémien » avec « nomade » et « bande » court tout le long de ces trente années. Par contre le terme d'« étranger » n'apparaît que tardivement (1888) associé à « Bohémien », mais il est fortement dépréciatif : il figure dans un article intitulé *Quelle race !* où il est question de « la race immonde de bohémiens Moldo-Valaques étrangers » (2 octobre 1888) ; à partir de cette période la référence au caractère « étranger » sert aussi à rappeler l'État

---

2. Le terme « tzigane » n'apparaît en français qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le *Trésor de la Langue Française* le repère en 1826 dans un texte où il est un substantif géographique et signale que c'est Théophile Gautier qui le popularise en 1861, empruntant probablement le mot russe dans un récit de voyage ; « tzigane » fait son entrée dans le Littré en 1872.

3. Dans le Littré (édition abrégée parue en 1874, republiée en Livre de poche, 1990) *zingari* renvoie à *tzingari* : « Nom de vagabonds qui marchent par petites bandes, disent la bonne aventure, exercent de petits métiers, et dont l'origine paraît indienne » (page 1855). « *Bohême* ou *bohémien,enne*, nom de bandes vagabondes, sans métier régulier, et se mêlant souvent de dire la bonne aventure : on leur donne aussi le nom d'Égyptiens et de Zingaris » (page 167). On peut noter l'écart entre les deux définitions : caractère exotique (l'origine indienne) associé à *zingari*, caractère « irrégulier » de *bohémien* (bandes vagabondes, sans métier régulier).

à ses devoirs de défense du territoire national et permet d'appeler à l'interdiction de l'entrée en France aux « montreurs d'ours, vanniers, chaudronniers ambulants, joueurs de violon et cornemuse » qui sont des « bandes de parasites et pillards, fléaux des campagnes » (8 septembre 1889).

Précédemment les journalistes signalent l'origine géographique de certaines troupes, « Zingari, bohémiens originaires de Hongrie » (20 mars 1872), « mendiants italiens » (10 mars 1880), « bandes de Serbes » (14 février 1886), « tribu de Zingaro hongrois ou Roumitchels » (19 juin 1887), ou parfois mettent même en cause l'origine étrangère que semblent se donner certains : il est question de « marchands soi-disant espagnols qui parlent à ravir le patois de Marcenat (Cantal) et qui vendent des draps, des foulards, des couvertures tricotées fabriquées à Madrid » (28 avril 1875).

Dans un premier temps, donc, le caractère « étranger » n'est pas associé aux « bohémiens », il l'est par contre à « Tzigane » ou à ses équivalents (Zingari, Zingaros, Roumitchels, Romanis,...). Lesdits « Tziganes » sont tellement étrangers qu'ils peuvent être vêtus d'uniformes hongrois comme les décrit un article annonçant la représentation exceptionnelle que donne une troupe de musiciens tziganes au théâtre de Clermont-Ferrand :

On nous prie par dépêche d'annoncer que lundi prochain l'orchestre royal des Tziganes hongrois donnera un concert à Clermont-Ferrand. Les Tziganes en costumes nationaux exécuteront des airs les plus connus et les plus applaudis du bal de l'Opéra. L'orchestre se composera de huit musiciens qui jouent en costume national : dolman bleu à bouton d'or, pantalon rouge ou noir et botte à l'écuyère (21 novembre 1886).

Ces *Tziganes*, portant beau l'uniforme national hongrois ne peuvent être des vagabonds, voire de vrais sauvages ou des assassins « anthropophages », – ou alors ils redeviennent des « Bohémiens » : citant *Le Figaro*, la presse régionale répercute la « nouvelle » selon laquelle « des Bohémiens anthropophages », « des Bohémiens hongrois » ont enlevé, découpé et mangé un enfant ; l'article se termine tout de même sur ces mots : « Mais c'est là une hypothèse qu'aucune preuve catégorique n'est venue encore confirmer » (8 avril 1894). Dans ces années-là, si la presse veut mettre en avant le caractère potentiellement « dangereux » des Bohémiens, elle ne les qualifie pas de « tziganes », mais de « tartares » (26 janvier 1887), de « flibustiers » (29 janvier 1887), de « parasites de passage » (3 mai 1887). Même convoquées devant le tribunal, les femmes *tziganes* conservent un véritable exotisme qui les distingue des *bohémiennes* : « Les deux prévenues

appartiennent à la tribu de Zingaro Hongrois ou Roumitchels, toujours est-il qu'elles sont bronzées comme des indiennes et vêtues d'oripeaux flamboyants » (19 juillet 1987). En revanche, les femmes à « l'aspect du plus pur type bohémien » sont celles qui demandent l'aumône, elles sont « vêtues de guenilles » et sont « toutes mères de 4 à 5 enfants en bas âge » (17 juin 1887).

Au mot « tzigane » est associée l'idée de *race*, soit la référence à une série de caractères innés dont les individus seraient indéfectiblement porteurs ; les deux premières apparitions du mot dans le corpus examiné sont accompagnés de l'adjectif « tsigane » ; celui-ci permet de rendre compte du choix de vie étonnant d'une jeune femme connue pour être sans histoire dans son village et qui pourtant part sur les routes :

Henriette qui, d'après sa physionomie, semble appartenir à la race tzigane sentit se réveiller en elle le goût inné de cette race pour la vie nomade et partit avec la première tribu qui apparut aux environs du village (9 juillet 1880).

Les Tziganes sont bien nomades, pour autant tous les nomades sont loin d'être des Tziganes. Mais il est des caractères « innés » qui vont jusqu'à se traduire dans l'allure ; ainsi à Issoire :

M. le Commissaire de Police a mis en état d'arrestation deux bohémiennes qui couraient les rues de la ville en mendiant d'une façon par trop tzigane. L'une d'elle portait en bandoulière un enfant âgé d'une dizaine de jours et avait à la bouche une courte pipe fortement culottée (2 juillet 1896).

La lecture de la presse permet de comprendre qu'en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, un double phénomène a lieu : on s'attache tout à la fois à distinguer, à classer, à catégoriser, – c'est l'époque de la généralisation des théories darwiniste et pseudo-lamarckienne<sup>4</sup> où penser c'est classer<sup>5</sup>, mais en même temps le regard et le jugement portés sur les populations mobiles exigent qu'on procède par amalgame afin de pouvoir « traiter la question sociale » de tous les errants qui sont de plus en plus considérés comme des « réfractaires de la société » (8 mai 1874), des asociaux, comme des gens

4. Voir, sur les effets du développement de ces modèles à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, André Pichot, *La Société pure de Darwin à Hitler*, Paris, Flammarion, 2000.

5. Marc Bordigoni, « Des Boèmes aux Gens du Voyages, identités, identification et assignation identitaire », dans M. Bordigoni (dir.), *Identité(s)*, Poitiers, Presses de l'Université de Poitiers, 2004, p. 261-278.

qui tentent d'échapper par la route à la socialisation par le travail salarié<sup>6</sup>, en particulier. La « normalisation de la société », selon le mot de Michel Foucault, nécessite d'inscrire dans le droit une nouvelle catégorie, celle du *nomade*, qui complète la traditionnelle prise en charge des vagabonds et le traitement particulier des saltimbanques.

Pour mener à bien cet amalgame, il faut au préalable disposer de divers ingrédients, dont il est possible de repérer dans la presse les descriptions précisant les particularités de chacune de catégories (tzigane, bohémien, vagabond et nomade) qui se retrouveront pêle-mêle le moment venu.

## Tzigane

Les Tziganes ne sont pas tant étrangers qu'*étranges*, notamment par leur langage : « Ils se disent originaires de Hongrie, ils ne parlent pas le magyar mais un dialecte sans analogie bien caractérisée avec l'allemand, l'italien et le français » (20 mars 1872). Leurs mœurs sont excessives : « très violente dispute entre Tziganes abominablement ivres », « tapageurs » (21 avril 1884). Ils se déplacent en grands groupes, « plus de 20 » (2 juin 1897), « au nombre de 65 voyageant dans 8 voitures, avec 12 ours et 15 singes. Leur teint est bronzé ; les femmes la plupart vêtues de guenilles, mais toutes sont parées de sequins et de clinquants<sup>7</sup>. Hommes et femmes fument du matin au soir. [...] Les derniers jours la tribu a fait baptiser un nouveau-né ; des curieux étaient venus par centaines des villages voisins pour assister à la cérémonie » (15 octobre 1897). Ce fut très probablement un baptême surprenant pour les paysans auvergnats : certainement orthodoxes, les Tziganes ont dû pratiquer un baptême par immersion, ce qui garantit le spectacle. Quelques années plus tard, « une tribu de romanichels composée d'une centaine d'individus ayant pour chef un nommé Paul Demettry, 42 ans, d'origine polonaise, venait à camper aux portes de Vendre. Dans l'après-midi, après une orgie pantagruélique, la smalah toute entière faisait irruption dans la petite ville. Hommes, femmes et enfants en état complet d'ivresse criaient et gesticulaient [...] » (16 décembre 1901). Ces « Romanis sans patrie [...] bandes d'hommes et de femmes aux types étranges, vêtus de haillons pittoresques, sans professions ni métiers déter-

6. Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

7. Sequin : monnaie d'or ; clinquant : lamelle brillante d'or, d'argent etc. qui entre dans certaines parures (Litttré)

minés, menant en des roulottes étranges une existence de promiscuité toute particulière » (13 novembre 1898), intriguent le monde rural qu'ils parcourent ; parfois les jugements sont peu amènes :

Quelle race ! Et cependant on ne saurait cheminer sur les routes du Puy de Dôme sans rencontrer de ces caravanes composées d'hommes aux longs cheveux luisants, au teint basané, à figure rébarbative, de femmes sales, déguenillées, d'enfants aux vêtements en loque, aux traits vieilliss. [...] sous la vaste tente où couchent pêle-mêle femmes, enfants, adultes, vieillards se passent des scènes d'orgie dégoûtante [...] (2 octobre 1888).

## Bohémien

À l'opposé de l'exotisme que les « Tziganes » colportent en circulant dans la France profonde, les Bohémiens font partie du paysage : « De temps à autre nos campagnes sont visitées par des bandes de bohêmes d'une audace peu ordinaire » (31 octobre 1901). Ils sont plus souvent décrits comme des familles que comme des tribus, on parle des « chefs de famille » (22 octobre 1872), les enfants sont de « petits êtres » (*idem*), voire de « petits commis qui pullulent dans les voitures de bohémiens » (10 juillet 1888). On sait les repérer, mais on les associe régulièrement à d'autres, ou plus exactement on ne fait pas de vraie distinction entre différentes appellations : « ceux-ci sont des saltimbanques, des bohémiens, des fabricants de paniers, etc. [...] avec des enfants barbouillés et mal peignés », tout cet ensemble étant qualifié de « réfractaires de la société » (8 mai 1874) ; au tribunal où se juge une affaire de bonneteau sont venus « tous les marchands forains, saltimbanques et bohémiens [...] ». Les femmes sont en grand nombre depuis la belle « Alsacienne » jusqu'à la femme « sauvage » (17 juin 1898). Dans les dernières années du siècle, la question de la nationalité émerge au quotidien, et on cherche des indices de leur non-appartenance à la France. Ainsi, dans « trois voitures de vanniers ambulants, [...] les hommes et les femmes parlent couramment le français mais entre eux jargonnent un mauvais patois allemand qui indique assez leur origine » (8 août 1898). Comme souvent, le journaliste n'est pas insensible aux charmes des jeunes femmes car il relève : « une jeune fille fort jolie sous son costume bariolé de bohémienne. » Deux mois plus tard, comparaissent au tribunal « deux nomades, bohémiens, le père véritable type gitano, sale, déguenillé, à la barbe hirsute, aux cheveux en broussaille », et qui se défend : « - Je suis né dans la roulotte familiale en Béarn [...] nous sommes citoyens français. »

Pourtant le journaliste n'hésite pas à les qualifier de « drôles de citoyens » ; le sachant ou non, il est au cœur de la question du traitement des nomades français : le déni de citoyenneté.

Parfois il y a une hésitation à qualifier quelqu'un de « bohémien », en particulier s'il s'agit d'un individu n'appartenant pas à un groupe familial large ; l'auteur de l'article se contente alors d'indiquer qu'il y a des signes extérieurs qui font penser à un bohémien, tel ce « marchand ambulante nommé Benoit, 28 ans, diseur de bonne aventure et voyageant dans une voiture de bohémien avec une concubine » (31 août 1884).

Si les Bohémiens sont repérés quand ils arrivent dans un village ou une ville, ils peuvent faire l'objet de description détaillée ou au contraire sont simplement signalés comme les personnages ordinaires que l'on croise dans les pèlerinages ou les foires. À Orcival, en mai, a lieu un pèlerinage catholique :

Hier le beau temps aidant il y avait foule dans le charmant village. [...] Il convient d'ajouter à cette foule d'excursionnistes, de curieux et de pèlerins, un nombre invraisemblable de mendiants de toutes les catégories, de bohémiens, de somnambules extra-lucides... ce qu'il y avait de ces pauvres hères, c'était effrayant, on se serait cru à la cour des Miracles. Aussi il est impossible d'imaginer quelque chose de plus pittoresque que cette foule bariolée de toutes les catégories de la société ... (13 mai 1893).

Parfois, là où il ne fait guère de doute que des Bohémiens fussent présents, l'auteur de l'article prend soin de ne jamais employer le mot ; ainsi dans un long article intitulé « À la foire de Chignot », et signé, ce qui est rare dans le corpus considéré, Jean de Champeneix, après avoir décrit une « nuée de mendiants », ajoute :

Voulez-vous du pittoresque ? Tout le long de la route de Pont du Château à Vertaizon s'étalent les caravanes des forains : les premières magnifiques avec chambres à coucher aux meubles confortables, les autres misérables avec pour lit un peu de paille.

Les propriétaires de ces caravanes font sur le bord du chemin leur petite popotte. Sur les poêles des pommes de terre frites dans l'huile ou la graisse répandent une odeur appétissante ; la soupe bout à gros bouillon pendant que les bambins, pieds-nus, déguenillés, mais roses et bien portants, attendent l'heure du repas. Et les mamans gourmandent les marmots et ceux-ci crient, rient, pleurent et geignent. Puis on s'attable et il faut voir



le coup de fourchette. Quel appétit. Pas besoin d'apéritif chez les forains, le grand air suffit (11 septembre 1892).

Pour s'être approché du campement l'auteur de ces lignes rend compte de ce qu'il voit : des familles à leur aise côtoyant des plus démunies, des enfants qu'il nomme affectueusement « bambins », certes déguenillés, mais bien-portants. La réalité nomade et bohémienne n'est pas uniformément misérable. Est-il même possible alors de les qualifier de « Bohémiens » ? Probablement pas, « avec le Code Napoléon, c'est le contenu de la bourse qui constitue le critère selon lequel l'homme errant est considéré comme vagabond ou non<sup>8</sup> ». Les Tziganes peuvent porter des « sequins et clinquants », exhiber des bijoux en or, mais ce n'est guère compatible avec la catégorie de « Bohémien » qui regroupe de « pauvres hères » dont les métiers ont plus à voir avec ceux des autres gagne-petit<sup>9</sup> qui vivent sur les routes : ils sont diseurs et diseuses de bonne aventure, vanniers, fabricants et vendeurs de paniers, marchands ambulants, dégraisseurs ou habilleurs de chapeaux, vendeurs de chansons boulangistes (4 juin 1888), artistes ambulants, saltimbanques, et même, parfois, ils exercent « le métier plus libéral qu'honnête de somnambule » (6 août 1888), voire de somnambule extra-lucide, « musiciens parfois, vagabonds et mendiants toujours » (15 septembre 1890). Toutes activités qui ne permettent que de gagner au jour le jour et sou par sou la survie familiale. Encore ne signale-t-on que les activités indépendantes, les chroniqueurs de l'époque ne qualifient pas de *bohémien* les individus qui ont des activités de journaliers dans les exploitations agricoles. Dans le corpus, deux entrefilets concernent de tels cas ; comme les patronymes sont à chaque fois donnés, il est possible de les identifier comme faisant bien partie des familles bohémiennes vivant ordinairement en Auvergne et enregistrées dans les registres paroissiaux de baptêmes. Dans le premier, un individu est arrêté et condamné pour rupture de ban, il est qualifié de « journalier sans domicile fixe ». Dans l'autre il s'agit d'un accident mortel survenu en juillet 1893 :

Huit individus employés à la ferme du Puy de Crouël voulurent se mettre à l'abri du soleil sous un noyer touffu quand un éclair sillonna la nuée accompagné d'un épouvantable coup de tonnerre (10 juillet 1893).

8. Daniel Roche, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, p. 940.

9. Abel Chatelain, *Les Migrants temporaires en France de 1800 à 1914*, vol. 1, Villeneuve-d'Ascq, Publications de l'Université de Lille III, 1976, p. 61.

La liste nominative des huit hommes foudroyés permet de dire que deux au moins sont membres des familles manouches qui vivent à l'époque – et dont les descendants vivent toujours, dans le Puy de Dôme. Il est impossible de savoir si l'employeur sait ou non qui ils sont, dans la mesure où il y a une tradition d'*invisibilité*<sup>10</sup> dans le cadre de l'exercice d'activités pour lesquelles il n'est pas besoin de passer pour bohémien ou tzigane, à l'inverse de celles où il est impératif de passer pour tel (musicien, diseuse de bonne aventure, etc.). Abel Chatelain, historien des migrants temporaires au XIX<sup>e</sup> siècle, note que ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale que l'on trouve trace officiellement de troupes de Bohémiens embauchées pour les activités saisonnières de cueillette et vendange<sup>11</sup>. Il est certain que la participation des familles bohémiennes est antérieure à leur signalement administratif. Hier comme aujourd'hui, hormis les employeurs, tout le monde fait mine d'ignorer, ou ignore réellement, le rôle important de ces familles dans le travail agricole : il n'est pas compatible avec l'image de liberté et d'indépendance, voire de résistance au travail salarié que le sens commun prête aux Bohémiens<sup>12</sup>.

La littérature du trimard a conservé trace de la présence des Bohémiens dans les campagnes et de la multiplicité de leurs activités ; Marc Stéphane évoque ainsi sa rencontre avec une famille de « maudits rabouins », et plus particulièrement une jeune fille de 18 ans :

Quand je la connus cette Coralie que les chouans, avec une sorte d'hostilité craintive, appelaient Cora-la-marane, comme qui dirait l'païenne, elle campait en caravane, avec s'clique de basanés pouilleux, à l'orée d'un bois, et bricolait dans les fermes d'alentour, avec s'mère et ses frangines, toutes insolentes fumelles et qui avaient tout del vache, alors, je peux bien dire – tressant des paniers, raccommodant les parapluies, rempaillant les chaises, aidant même à l'buée, ou faisant la cueillette des petits pois et des haricots verts que l'ouest produit en abondance pour

10. Voir à ce propos : Patrick Williams, « The Invisibility of the Kalderash of Paris : Some Aspects of the Economic Activity and Settlement Patterns of the Kalderash Rom of the Paris Suburbs », dans *Urban Anthropology*, n° 11, 1982, p. 315-347 ; Patrick Williams, « Les couleurs de l'invisible : Tziganes dans la banlieue parisienne », dans C. Pétonnet (dir.), *Chemins de la ville. Enquêtes ethnologiques*, Paris, Éditions du CTHS, 1987, p. 53-72.

11. Abel Chatelain, *Les Migrants temporaires en France de 1800 à 1914*, vol. 1, *op. cit.*, p. 62-64.

12. Sur l'époque contemporaine, voir Marc Bordigoni, « Gitans et saisons en Calavon », dans *Études Tziganes*, 1998, p. 47-73, et Marc Bordigoni, « Le paysan, le gitan et le trimard », dans *Le Monde alpin et rhodanien*, 2000, p. 223-242.

les usines de conserves. Quant aux mâles del tribu – aut' doublés de vache, ceux-là encore, oui – ils n'en foutaient pas une ramée, naturlich, vivant en chapards du travail des femmes, tout en faisant semblance de réparer l'faïence et l'porcelaine, de tond' les chiens et de couper les chats, pour se donner une contenance<sup>13</sup>.

Le travail agricole trouve sa place au milieu de toutes les ressources de la « chine » que les femmes pratiquent ; il ne s'agit pas à proprement de travail salarié, la règle veut que l'on travail à « prix-fait » ou « à la tache », c'est-à-dire que les deux parties conviennent avant que ne démarre le « chantier » de ce qu'il y a à faire et de combien seront rémunérés les participants à la tâche, quel que soit leur nombre et quel que soit le temps qu'ils y passent.

Au fil des années les Bohémiens s'intègrent à l'activité de production du monde agricole et, insensiblement, le temps où « le monde rural demeurait accoutumé au passage des Bohémiens, à la fois régulier et imprévisible comme la grêle ou l'orage<sup>14</sup> », devient celui où ils se transforment en travailleurs migrants, c'est-à-dire revenant dans les mêmes « petits pays » comme disent les Voyageurs d'aujourd'hui, pour toujours fournir de la main-d'œuvre pour les cueillettes ou les vendanges.

### Vagabonds et bandes de nomades

La plupart des articles de la presse du XIX<sup>e</sup> siècle ne sont pas tendres avec les Bohémiens ou les Tsiganes, pourtant certains sont parfois simplement descriptifs, informatifs, voire teintés d'admiration, au moins pour la jeune Bohémienne à la tenue bariolée. Leur virulence, si c'est le cas, est à son maximum quand les Bohémiens sont associés aux « vagabonds, gens sans aveux et mendiants » (30 juin 1880), « chevaliers de la roulotte » (12 septembre 1894), « roulants » (21 juin 1887), « réfractaires de la société » (8 mai 1874), bref *ceux du trimard*, pour reprendre le titre du livre de Marc Stéphane, ceux qui font « profession de vagabonds ambulants » (6 mars 1888).

13. Marc Stéphane, *Ceux du trimard*, Paris, Grasset, 1928, p. 40.

14. Henriette Asséo, « La perception ds Tsiganes en France et en Allemagne (1870-1930) », dans Dominique Kalifa (dir.), *Les Exclus en Europe 1830-1930*, Paris, Les éditions de l'Ateliers/éditions ouvrières, 1999, p. 225.

### *Les vagabonds, fléau rural*

La presse régionale participe largement à la construction de la peur dans les campagnes françaises à propos des vagabonds :

La période des vendanges chaque année amènera dans les régions viticoles ces hordes de nomades qui mettent en coupe réglée la générosité de nos paysans (12 octobre 1898).

Frédéric Chauvaud, historien de la justice au XIX<sup>e</sup> siècle, distingue parmi les marginaux ceux du changement (l'instituteur, le curé ...), ceux de la communauté, et ceux de passage, qu'ils soient migrants temporaires, vagabonds ou Bohémiens :

Dans nos régions, les attitudes convergent. L'administrateur du département de Seine-et-Oise, le juge de paix, le premier magistrat d'une commune rurale, le journalier anonyme sont unanimes pour dénoncer le fléau ; il faut toutefois noter que le consensus ne dépasse pas le stade de la récrimination. Pour le peuple des campagnes, le migrant représente l'autre, incarne celui dont on se méfie, inspire une crainte instinctive ; autant de composantes d'un réflexe xénophobe. Mais, paradoxalement, cette représentation de l'autre ne se traduit pas, dans les faits, par la mise au ban de l'étranger d'un jour. L'hospitalité, quelles que soient les motivations – peur d'une vengeance de la part de la personne éconduite, charité intégrée à la personnalité collective du village et exigée tacitement de chacun de ses membres – souffre rarement un manquement. [...]. Si le couvert n'est pas toujours offert, le gîte est, en revanche, toujours honoré : pailleuse de la maisonnée, fion de la grange, litière de l'étable ou de la bergerie. Quant aux notables locaux et aux représentants de la société globale, ils ont la charge de la surveillance et de la répression<sup>15</sup>.

La presse tend à aider ces notables locaux et les représentants de l'État à organiser la surveillance et la répression ; pour cela, elle stigmatise violemment les vagabonds, les « roulants », et tend à systématiser les regards portés sur les Bohémiens en les assimilant à ces personnages solitaires et inquiétants qu'ordinairement on accuse de mettre le feu aux meules ou aux étables. Petit à petit il faut assimiler Bohémiens (les fabricants et vendeurs de paniers) et les Tziganes (chaudronniers et montreurs d'ours), et quali-

15. Frédéric Chauvaud, « Les îlots de marginalité rurale au XIX<sup>e</sup> siècle », dans F. Chauvaud (dir.) : *Les Marginaux et les autres, Mentalités, histoire des cultures et des sociétés*, Paris, Imago/ Auzas éditeurs, 1990, p. 122.

fier de vagabonds (solitaires) des membres de troupes (familiales) ; et la manière de le faire ne consiste plus à rendre compte d'un événement précis, le passage d'une troupe exotique de Tsiganes, la présence de Bohémiens à un pèlerinage ou à une foire, mais à écrire des articles généralisants dans lesquels on accole les clichés pour tenter de convaincre de l'unicité de ce monde en réalité composite et peuplé de personnes mobiles. L'année 1887 voit ce genre se développer : un premier article, en janvier, assimile à de « singuliers personnages » les « vagabonds », les « pillards bohémiens », et une « bande de chaudronniers bohémiens et tartares » (26 janvier 1887), puis, trois jours plus tard, comme pour battre le fer tant qu'il est chaud, on peut lire :

Les Bohémiens parcourent nos campagnes par bandes nombreuses. Ils s'en vont à travers champs, sales à coup sûr, poétiques peut-être et menaçants la plupart du temps.

Ils sont une quarantaine d'hommes, de femmes et d'enfants ; ils exercent des professions aussi nombreuses que quelconques et répandent la terreur dans les villages qu'ils traversent ; ils sont chaudronniers, raccommodeurs, ces flibustiers chaudronniers exotiques, « éternels voyageurs » (29 janvier 1887).

Pourtant, à ce moment, l'auteur de l'article termine en parlant du charme des Bohémiennes « au sein d'ébène », comme si la dangerosité de ces gens-là n'était pas si évidente pour le lecteur et qu'il faille lui faire voir les charmes possibles des *éternels voyageurs*, sous la « réalité » telle que la police essaye de la mettre en place. La campagne est encore, en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, un « désert policier<sup>16</sup> », et l'imposition d'un nouveau regard sur les Bohémiens par l'intermédiaire de la presse est le moyen de faire pénétrer dans ce monde rural les catégories de la pensée administrative et policière ; cela permet de diffuser l'idée d'une nécessaire « surveillance du territoire », et donc d'apprendre à tout un chacun à discerner dans le flou des populations mouvantes des catégories qu'il faut *avoir à l'œil*. Commencer par les Bohémiens, que chacun sait reconnaître, même si personne n'est en mesure d'en donner une définition, peut être une bonne solution, puisqu'ils peuvent être français ou étrangers, hommes, femmes ou enfants, artisans, commerçants, saltimbanques, voire journaliers, pauvres ou riches (si on y agrège les Tsiganes), et qu'ils peuvent vivre sous tente, en roulotte

16. Jean-Marc Berlière, « Ordre et sécurité, les nouveaux corps de police de la Troisième République », dans *Vingtième siècle*, 1993, p. 23-38.

ou même se porter locataires temporaires de granges ou de maisons, parfois se loger à l'auberge.

Avant même la campagne de presse nationale (1907-1908)<sup>17</sup> qui prépare l'adoption de la loi de 1912 sur les nomades, la presse régionale systématise la stigmatisation des Bohémiens au cours des années 1888-1899. Tout au long de cette période vont fleurir les appels à l'intervention du législateur ou directement de la police ; le premier article de ce type date en fait de 1884 et résume le propos : « Quand une bonne loi nous débarassera-t-elle de ces malandrins, des bohémiens et des repris de justice ? » (5 octobre 1884) ; puis, à partir de 1888, l'accent est mis sur le caractère « étranger » des troupes montrées du doigt : « On se demande pourquoi l'autorité tolère ces gens en France. Serions-nous par hasard obligés de nourrir les escarpes<sup>18</sup> des autres nations ? Qu'à la frontière on les empêche d'entrer sur notre territoire et nos campagnards n'auront plus à redouter leurs méfaits » (3 janvier 1888). Les récits d'escroqueries et d'utilisation d'enfants dressés pour mendier se multiplient, accompagnés d'avertissements généraux sans relations d'événements s'étant effectivement passés : « Méfiez-vous des voleurs au "rendez-vous" recrutés dans le monde peu recommandable des Romanitchels » (11 novembre 1896). Ce sont parfois les autorités qui sont la source de ce qui peut paraître comme de l'ordre de la rumeur plutôt que des faits établis, tant sont absents de la presse les comptes rendus de procès se rapportant à des affaires du type de celles que l'on annonce : « La Sûreté Générale invite les autorités à mettre en garde les cultivateurs et les marchands de chevaux contre les agissements frauduleux d'une bande de nomades de nationalité hongroise », par ailleurs qualifiés d'escrocs (17 novembre 1896). Les chroniqueurs sont pourtant les observateurs assidus des prétoires, mais apparemment rares sont les affaires mettant en cause des pratiques frauduleuses de Bohémiens qui arrivent jusqu'à l'audience ; dans l'ensemble des articles considérés, il y a un grand procès pour jeu d'argent et de hasard sur la voie publique (en fait un bonneteau) et qui concerne le monde des « marchands forains » tout autant que les « saltimbanques et bohémiens », selon le journaliste ; les autres affaires sont des poursuites pour rupture de ban, vagabondage, comme par exemple le dénommé Michelet (nom de famille de Manou-

17. Christophe Delclitte, « Tsigane en France au tournant du siècle : création d'une catégorie », dans *TUMULTES*, 1998, p. 57-83.

18. Escarpe : voleur, et en particulier celui qui ne recule pas devant l'assassinat (Litttré).

ches depuis longtemps implantés en France), « saltimbanque de profession sorti le 30 avril de la maison d'arrêt de Rioms [et qui] s'assied sur le banc des prévenus sous la double inculpation de vagabondage et de mendicité. Michelet, qui a déjà 25 condamnations, est condamné à 15 jours » (15 mai 1892). On ne peut guère soupçonner la maréchaussée de ne pas avoir à l'œil cette population, ni la justice de ne pas « faire son travail ». Pourtant la presse insiste et trouve des arguments de poids pour que les autorités fassent le nécessaire afin de « débarrasser la ville de ces singuliers hôtes », à savoir des « femmes [qui] vendent les chansons boulangistes et des hommes [qui] vont à la maraude » (4 juin 1888) ! Quelques mois plus tard, le ton est encore plus radical, et un article intitulé *Les Bohémiens* et signé Jean de Champeneix, se termine sur ces phrases :

Souffrons que cette race vienne s'installer chez nous, épouvante nos femmes, donne à nos enfants le spectacle d'horreurs sans nom, Pouha ! Reconduisez ces gens à la frontière, défendez-leur de remettre les pieds sur notre territoire. [...] Et cette race immonde de Bohémiens, nous la trouvons encore sur notre route. Les représentants de l'autorité arrêtent le malheureux vagabond qui meurt de faim, ils ne s'occupent pas des Moldo-Valaques qui infestent le pays. Les étrangers ont tous les droits chez nous. Il semble qu'on les craigne ... Quand donc cela finira-t-il ? » (2 octobre 1888).

En quelques lignes se trouve remis à l'ordre du jour la distinction traditionnelle entre bons et mauvais pauvres, se constitue l'amalgame entre Bohémiens et étrangers, est dénoncée la « faiblesse » des autorités et sont affirmés les « privilèges » dont bénéficieraient les personnes visées. La rhétorique du discours sécuritaire qui fait florès à la fin du <sup>xx</sup> siècle et en ce début du <sup>xxi</sup> siècle est déjà bien en place un siècle plus tôt.

### L'alliance de la Presse et de l'État : « ces gens-là »

Il est difficile de savoir qui, de la presse ou des représentants de l'État, sont les principaux propagateurs d'une vision apocalyptique de ces populations, tant leurs discours se font échos, comme par exemple sur un thème cher à cette fin de <sup>xix</sup> siècle hygiéniste, gagné par la révolution pasteurienne :

Le Préfet du Loiret vient d'adresser la circulaire suivante aux maires du département : « J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le danger qui peut résulter du passage et surtout du séjour dans les communes de voitures qui servent d'habitation à des familles nomades. Les voitures

en effet abritent parfois des malades atteints de maladies contagieuses » (5 février 1888).

Ceux qu'on appelle les roulottiers, les camps-volants, les roulants sont les meilleurs propagateurs des maladies contagieuses (18 janvier 1896).

Plus on s'approche de la fin du siècle, plus les propos s'enflamment ; aux titres habituels du style *Exploits des Bohémiens* ou *Exploits des nomades*, s'ajoutent des articles décrivant ou souhaitant l'intervention de la police : *Agression nocturne*, *La police des campagnes...*, qui serviront quelques années plus tard d'argumentaires aux parlementaires au cours des débats de la Chambre en 1907 et 1912 :

#### La police des campagnes

Les exodes vers la France de Bohémiens-Romanis sans patrie, les promenades à travers nos campagnes terrorisées de ces bandes d'hommes et de femmes aux types étranges, vêtus de haillons pittoresques, sans profession ni métier déterminés, menant en des roulottes étranges une existence de promiscuité toute particulière, les déambulations de vagabonds de toute catégorie, ainsi que les vols et déprédations qui en marquent les étapes, les rapt d'enfants comme celui d'Eugène Loup et les attentats de Vacher<sup>19</sup> et autres ont enfin ému l'autorité supérieure et une circulaire ministérielle vient d'être adressée aux autorités locales pour rappeler leurs devoirs au point de vue spécial du vagabondage et de la police des campagnes (13 novembre 1898).

#### Agression nocturne

Décidément nos routes sont peu sûres, surtout la nuit. Elles sont infestées de roulants, de chemineaux, d'ouvriers sans travail de tout genre et tout acabit. Tous ces chevaliers du trimard ainsi que les bandes nomades qui sillonnent nos régions ne laissent pas d'inspirer une légitime terreur aux paisibles populations des campagnes. Leur passage est du reste toujours signalé par quelque exploit : vols, agressions et viols. Il serait grand temps qu'on nous débarrasse une bonne fois pour toutes de ces gens-là (27 juillet 1900).

---

19. « Joseph Vacher avait égorgé entre 1895 et 1897, quatre garçons, six fillettes et une veuve de cinquante-huit ans, pratiquant sur leur corps toutes sortes de mutilations dont il vaut mieux ne pas parler », dans Alain Monestier, *Le Fait divers*, Paris, MNATP - Ministère de la Culture - Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1982, p. 147, à propos des *Mémoires de Vacher, tueur de bergères*, Paris, La Librairie des publications populaires, 1897.



Lus ensemble ces deux textes permettent de saisir l'organisation de la mise à l'index d'une partie de la population française, car il ne faut pas perdre de vue qu'à l'époque, les *Bohémiens* français, nés en France et la plupart du temps de parents eux-mêmes français, sont quelques dizaines de milliers, alors que les *Tziganes*, c'est-à-dire les troupes exotiques – donc très visibles et récemment arrivées d'Europe centrale, comprennent quelques centaines d'individus ; tout comme aujourd'hui le nombre de *gens du Voyage* est estimé à quelques centaines de mille (entre trois et cinq), et les *Roms* (*roumains*), si visibles aux feux rouges des grandes villes et au journal télévisé, à quelques milliers. Pour bien faire saisir aux lecteurs qu'il entend parler d'un seul et même ensemble de personnes à surveiller, *ces gens-là*, le journaliste du XIX<sup>e</sup> siècle est obligé d'utiliser un mot composé de deux termes accolés – *Bohémiens-Romanis* : c'est dire combien l'amalgame tant souhaité par l'appareil d'État n'est pas ancré dans les consciences.

Il faut à tout prix déconsidérer aux yeux du lecteur *ces gens-là*. Cela se fait sur plusieurs registres en même temps, le travail, les mœurs et la salubrité, la délinquance et l'origine étrangère. Celle-ci est posée comme une évidence n'appelant pas de commentaire, on a affaire à une *exode vers la France*, donc des gens venus de l'extérieur ; le « raisonnement » est simple : le lecteur ne peut qu'être d'accord avec le fait qu'ils ne sont pas d'*ici*, c'est-à-dire du lieu où il vit, ce sont ce qu'on appelle à cette époque des *forains*, littéralement des gens extérieurs à la commune ; il suffit de faire passer l'idée que « pas d'ici » est équivalent à « pas de France », donc étrangers et n'ayant pas de bonnes raisons d'être sur le territoire national, – du coup, il n'y a pas lieu de savoir où ils sont nés ni qui sont leurs ancêtres.

Ces étrangers appartiennent à des *types étranges*, vivent dans des roulottes *étranges* ; mais tout aussi étrange est leur habit, et surtout la manière de le qualifier. Là encore l'accolage des deux mots *haillons* et *pittoresques* mérite attention. Dans le Littré paru en 1863, la définition de *haillon* est la suivante : « vieux lambeau de toile ou d'étoffe, de quoi couvrir de pauvres hères » ; voici maintenant le sens étymologique de *pittoresque* : « qui concerne la peinture. On dit d'une physionomie, d'un vêtement, d'un site qu'ils sont pittoresques, lorsque leur beauté ou leur caractère les rendent dignes ou du moins susceptibles d'être représentés en peinture. » Les *Romanis*, les *Tziganes*, sont des sujets de prédilection pour les peintres du

XIX<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. C'est le cas de Bonnet, en 1864, avec sa toile du « campement des Hongrois à Carpentras », mais aussi c'est ce que les lecteurs du *Petit Journal* ont pu voir en couverture pleine page et couleur, avec la gravure de l'*Invasion de Hongrois à Carcassonne*<sup>21</sup>, effectivement très pittoresque, bien que les habits des personnages ne soient absolument pas des haillons : ce sont de riches vêtements, étonnants, étranges certes, exotiques sûrement, mais point ceux de gens démunis.

En amalgamant ainsi des gens en haillons et des porteurs de sequins et clinquants, des gens aux riches roulottes avec chambres à coucher et des chariots avec de la paille pour litière, il convient de leur assigner un point commun, ou du moins de trouver une manière de produire une invalidation sociale<sup>22</sup> efficace, de prouver leur marginalité irréductible, et cela se fait en mettant en cause leur rapport au travail, « le grand intégrateur<sup>23</sup> ». Pour cela, les auteurs ne vont pas hésiter à user de quelques tours de force stylistique. Tout d'abord on affirme que leur déplacement consiste en une *promenade* (« faire aller quelqu'un d'un point à un autre, comme amusement ou exercice », écrit Littré). On accole ensuite aux Tziganes la formule *sans profession ni métier déterminé*. Dans les articles relevés, quand il ne s'agit pas de propos généraux, mais d'articles décrivant un groupe de passage, un fait-divers, bref des gens vus, à chaque fois est précisée la profession de la personne ou du groupe dont il est question. On l'a vu, la liste est longue : marchands de draps, fabricants et vendeurs de paniers, diseuses de bonne aventure, somnambules, réparateurs de parapluies, dégraisseurs de chapeaux, tondeurs de chiens, journaliers agricoles, chanteurs, montreurs d'animaux, chaudronniers, etc. Ils ont bien chacun leur métier ou profession, mais, en amalgamant le tout, on obtient l'indétermination souhaitée ; le flou n'est pas dans l'activité exercée, il consiste dans le regroupement opéré par l'observateur, et il faudra la perspective de la sociologie du travail pour caractériser les activités des « Tziganes » comme indépendantes, par opposition au salariat. À l'époque, pareil raisonnement n'est pas encore de mise. Si un enquêteur du XIX<sup>e</sup> siècle s'était intéressé aux fabricants et vendeurs de paniers, ou aux marchands de draps, ou aux chanteurs ambulants, etc., il aurait fait le constat que parmi l'ensemble des gens exerçant telle

20. Voir ici même l'article de Xavier du Crest.

21. *Supplément illustré du Petit Journal*, n°422, dimanche 18 décembre 1898, p. 408.

22. Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, op. cit. (voir supra, n. 6), p. 22.

23. Yves Barrel, « Le grand intégrateur », dans *Connexions*, n° 56, 1990.

ou telle de ces activités, certains (certainement peu nombreux) étaient nommés *Bohémiens* par leurs compatriotes. En retournant le questionnaire, en se demandant « de quoi peuvent bien vivre tous *ces gens-là* ? », il ne reste que deux réponses possibles : soit d'une quantité de métiers différents, et alors il faut l'expliquer longuement, soit de tout et de rien : si on retient *rien*, il n'y plus de métier ni de profession déterminés, et si on retient *tout*, on pense à toutes les activités illégales : vol de poules sur les chemins, mendicité, charité forcée, maraudes et escroqueries diverses. Vivant sur les routes, ils croisent les *chevaliers du trimard*, ces réfractaires de la société qui refusent le travail, et c'est le troisième coup de force que l'on relève dans l'article *Agression nocturne* : en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la dangerosité sociale de ceux-là est acquise, l'auteur de l'article commence par les évoquer, et, par un *ainsi que*, assimile à l'évidence le vagabondage d'hommes le plus souvent seuls au nomadisme de familles entières. Du coup, l'ensemble des actes de délinquance sont potentiellement de leur fait, y compris l'enlèvement d'enfants, et, pour faire bonne mesure en confirmant la *légitime terreur* des populations de la campagne, on ajoute des viols et atteintes à la virginité des bergères (tel est le sens de l'allusion à « l'attentat de Vacher », cheminot violeur et meurtrier, qui sera exécuté en place publique en 1897).

L'attention portée aux archives de la gendarmerie par Henriette Asséo oblige de constater que « la grande pondération des rapports de gendarmerie est tout à fait surprenante<sup>24</sup> » ; suite aux plaintes des maires et aux propos de la presse, le préfet diligente des enquêtes de gendarmerie dont les conclusions sont souvent qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux rumeurs alarmistes<sup>25</sup>.

---

24. Henriette Asséo, « La gendarmerie et l'identification des "nomades" (1870-1814) », dans Jean-Noël Luc (dir.), *Gendarmerie, État et société au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 307.

25. « L'adjudant commandant les brigades de Tours constatait que "cette commune n'est pas plus infestée de vagabonds que les autres communes de la circonscription. Aucun vol de volailles ni de fruits n'est parvenu à la connaissance de l'autorité locale, ni à celle de la gendarmerie" ; or, l'entrefilet qui a motivé la lecture de Monsieur le préfet a dénaturé la vérité », dans *ibid.*, p. 307-308.

## La police des campagnes

Ces populations de la campagne, soi-disant terrorisées, ont à subir un véritable fait nouveau et qu'elles ne voient pas toutes d'un si bon œil que le souhaiterait l'État : la mise en place de la *police des campagnes*, comme l'indique le titre d'un article. Depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, et en particulier l'édition du *Traité de la police* de La Mare, dont le *Dictionnaire général de police administrative et judiciaire* est une actualisation à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, « la police ce n'est pas, ou pas seulement, l'institution policière ; c'est l'ensemble des mécanismes par lesquels sont assurés l'ordre, la croissance canalisée des richesses et les conditions de maintien de la santé "en général" », écrit Michel Foucault<sup>26</sup>. L'action systématique de la police dans les campagnes vise non seulement l'ordre (les campagnes ne sont plus le lieu des révoltes populaires : les classes dangereuses sont dans les faubourgs des grandes villes), mais aussi l'organisation de la circulation des marchandises, le contrôle de leur production, l'organisation des professions et la généralisation des pratiques hygiénistes. L'intervention étatique et policière dans ces deux derniers domaines n'a pas la légitimité « évidente » de la sécurité des biens et des personnes. Et même dans ce domaine, le monde rural savait comment procéder avec les vagabonds en leur assurant le couchage, dans la grange ou ailleurs, tout en se prémunissant contre les risques d'incendie tant redoutés. Par contre, si ces mêmes vagabonds, ou des gens qu'on leur assimile, sont déclarés porteurs de maladies contagieuses, voleurs d'enfants, propagandistes d'idées subversives par leurs chansons, voire responsables d'attentats à la pudeur ou à l'intégrité des jeunes filles, alors le monde rural se sait incompetent et trouve légitime l'intervention policière. Celle-ci n'a plus qu'à étendre petit à petit le champ de ses interventions, la disqualification systématique des « Bohémiens » a fonctionné comme le cheval de Troie de la police des campagnes. Ce souci de contrôler les populations s'est aussi traduit par une mesure exceptionnelle, un recensement des Bohémiens. Les enquêtes administratives diligentées pour mieux connaître les populations migrantes ont été nombreuses au XIX<sup>e</sup> siècle, mais la production de ces données statistiques ou descriptives sont confiées aux représentants locaux de l'État qui ne disposent pas d'un vrai corps de fonctionnaires spécialisés, type enquêteurs INSEE. Les Bohémiens vont être l'occasion pour l'État, une fois de plus, d'innover et de

26. Michel Foucault, *Dits et écrits II, 1976-1988*, vol. II, Paris, Gallimard, 2001, p. 17.

mobiliser des enquêteurs particulièrement compétents, les gendarmes, ce que la presse nationale ne manque pas de mettre à la une, image à l'appui :

Les camps-volants

Recensement des bohémiens en France

On tient, n'est-ce pas à connaître les gens que l'on reçoit ? Or, de toute éternité, nous avons en France des hôtes sur le compte desquels on savait très peu de chose, si ce n'est rien.

Appelez-les Gypsies, Tziganes, Bohémiens, Romanichels, Gitanes ; tous, issus de la même race, ne se soumettaient qu'à de bizarres lois qui leur étaient propres.

Vous les avez vus cent fois installés aux portes des villages, faisant sur la route, en plein air, de la chaudronnerie, des paniers d'osier, ou disant la bonne aventure.

S'ils se bornaient à cela, il n'y aurait pas grand mal, mais ce sont surtout d'effrontés maraudeurs et pillards qui ne distinguent pas assez entre leur bien et celui d'autrui.

Les cultivateurs ont énormément à s'en plaindre et quelques fois de véritables batailles s'engagent entre eux et les camps-volants.

Le ministre de l'intérieur a voulu régulariser, autant que possible, la situation de ces errants au milieu desquels peuvent se cacher nos pires ennemis.

Il a ordonné leur recensement général.

Le même jour à la même heure, partout en France, ils ont été cernés par la gendarmerie ; il leur a fallu dire leurs noms, prénoms et lieux d'origine, de sorte que maintenant il est possible de les soumettre aux lois qui régissent les étrangers en France.

Mon Dieu ! Ce n'est pas tout, mais c'est déjà quelque chose ; c'est un grand pas de fait vers la tranquillité de nos paysans<sup>27</sup>.

En cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les efforts conjugués des pouvoirs publics, de la presse, de la science du moment – la criminologie, l'anthropologie phy-

---

27. Texte paru en explication de la gravure du même nom dans *Le Petit Journal, supplément illustré*, dimanche 5 mai 1895, n° 233, sixième année, page 143 pour le texte et 144 pour l'illustration signée H. Meyer.

sique –, et d'une partie de la littérature populaire, ont transformé le regard posé sur les Bohémiens. L'unité évidente des *troupes d'Égyptiens* a éclaté en une variété de groupes humains : Gitans, Romanitchels, Bohémiens, Vanriers, Tziganes, etc. En France, pour les désigner, on choisit le terme le plus récent et le plus exotique, emprunté au russe et importé par des gens de lettres, *Tzigane*, pour essayer d'imposer un regard, et un jugement unifiés sur des réalités dont on pressent qu'au delà des points communs les différences sont importantes. L'imposition d'un nom unique est une manière d'imposer ce que Pierre Bourdieu a appelé une *di-vision* du monde, et celle-ci se fonde dans l'affirmation du caractère irréductiblement *autre* d'une partie de la population, qu'elle soit française ou non, riche ou pauvre, ayant une seule activité professionnelle ou plusieurs métiers.

## Bibliographie critique sélective

ASSÉO, Henriette, *Les Tsiganes, une destinée européenne*, Paris, Gallimard, 1994

AURAIJ-JONCHIERE, Pascale et LOUBINOX, Gérard (dirs), *La Bohémienne, figure poétique de l'errance aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, Publications de l'Université Blaise Pascal, 2005

BALDENSPERGER, Fernand, « L'Entrée pathétique des Tsiganes dans les lettres occidentales », dans *Revue de Littérature Comparée*, XVIII, 1938, p. 587-603

BANCROFT, Angus, *Roma and Gypsy-Travellers in Europe. Modernity, Race, Space and Exclusion*, Averbury (Grande-Bretagne), Asghate Press, 2005

BERGER, Claudia, *Ortlosigkeit des Fremden : « Zigeunerinnen » und « Zigeuner » in der deutschsprachigen Literatur um 1800*, Cologne, Böhlau, 1998

BRIEL, Petra-Gabriele, « *Lumpenkind und Traumprinzessin* ». *Zur Sozialgestalt der Zigeuner in der Kinder- und Jugendliteratur seit dem 19. Jahrhundert*, Giessen, Focus, 1989

BROWN, Marilyn R., *Gypsies and Other Bohemians. The Myth of the Artist en Nineteenth-Century France*, Ann Arbor (Michigan), UMI Research Press, 1985

CHARNON-DEUTSCH, Lou, *The Spanish Gypsy. The History of a European Obsession*, Pennsylvania State University Press, 2004

DJURIĆ, Rajko et COURTHIADE, Marcel, *Les Rroms dans les belles-lettres européennes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

FILHOL, Emmanuel, « Le mot *Bohémien(s)* dans les dictionnaires français (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles). À propos des formes de l'énoncé », dans *Revue Internationale de Lexicographie*, Tübingen, Niemeyer, n° 14, 1998, p. 177-204

FRASER, Angus, *The Gypsies*, Malden (MA, États-Unis), Oxford (Grande-Bretagne), etc., Blackwell Publishing, 1992

FÜGLISTER, Robert L., « Baudelaire et le thème des Bohémiens », dans *Études baudelairiennes*, II, 1971, p. 99-143

GEREMEK, Bronislaw, *Les Fils de Caïn. L'image des pauvres et des vagabonds dans la littérature européenne du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1991

GLUCK, Mary, *Popular Bohemia. Modernism and the Urban Culture in Nineteenth-Century Paris*, Cambridge (MA) et Londres, Harvard University Press, 2005

- HÖLZ, Karl, *Zigeuner, Wilde und Exoten. Fremdbilder in der französischen Literatur des 19. Jahrhunderts*, Berlin, Erich Schmidt Verlag, 2002
- KENRICK, Donald, et PUXON, Grattan, *Destins gitans. Des origines à la « Solution finale »*, trad.fr., Paris, Gallimard, 1995
- LEBLON, Bernard, *Les Gitans d'Espagne. Le prix de la différence*, Paris, PUF, 1985
- MAYALL, David, *Gypsy-Travellers in Nineteenth-Century Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988
- MENEMENCIOLU, Melâhat, « Le thème des Bohémiens en voyage dans la peinture et la poésie, de Cervantès à Baudelaire », dans *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, n° 18, mars 1966, p. 227-238
- MOUREAU, François, « Égyptiens et Égyptiennes à la cour et à la ville : la trace gitane sous Louis XIV », dans *Le Théâtre des voyages. Une scénographie de l'Âge classique*, Paris, PUPS, 2005, p. 445-452
- NORD, Deborah Epstein, « "Marks of Race" : Gypsy-Figures and Eccentric Fertility in Nineteenth-Century Women's Writing », dans *Victorian Studies*, vol. 41, Nr. 2, winter 1998, p. 189-210
- ROUART, Marie-France, « Image du Tsigane à travers la littérature romantique », dans *Études tsiganes*, n° 3, 1982, p. 19-38
- SAUL, Nicholas et SUSAN, Tebbutt (dirs), *The Role of the Romanies. Images and Counter-Images of "Gypsies" / Romanies in European Cultures*, Liverpool, Liverpool University Press, 2004
- VAUX DE FOLETIER, François de, *Les Bohémiens en France au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Lattès, 1981 ; *Mille ans d'histoire des Tsiganes*, Paris, Fayard, 1970 ; *Les Tsiganes dans l'ancienne France*, Paris, Connaissance du monde, 1961
- WILLIAMS, Patrick, *Les Tsiganes de Hongrie et leurs musiques*, Paris / Arles, Cité de la musique / Actes Sud, 1996